



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 JUILLET 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Zohra OUAGUEF

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Ludovic LOQUET, M. Pierre GEORGET, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Steeve BRIOIS.

Absent(s) : M. Laurent DUPORGE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

AGREMENTS - DIFFUSION DE PROXIMITE

(N°2025-294)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2025-59 de la Commission Permanente en date du 17/03/2025 « Guide

des aides culturelles » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 24/06/2025 ;

Mesdames Emmanuelle LEVEUGLE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Fatima AIT-CHIKHEBBIH ainsi que messieurs André KUCHCINSKI, François LEMAIRE, Bruno COUSEIN et Ludovic PAJOT, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur Laurent DUPORGE, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'accorder un premier agrément du Département aux organisateurs pour les 21 spectacles dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, de la lecture et du conte repris en annexe 1, dans le cadre de la diffusion de proximité, conformément aux modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer les subventions pour un montant total de 19 270 € aux bénéficiaires, pour les 33 projets retenus, selon les montants et dans les conditions repris en annexe 2, au titre de l'aide à la diffusion de proximité, selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

Les dépenses versées en application de l'article 2 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-311E01	65748/93311	Saison Culturelle Départementale	74 000,00	1 280,00
C03-311E01	657348/93311	Saison Culturelle Départementale	36 730,00	17 720,00
C03-311E01	657358/93311	Saison Culturelle Départementale	270,00	270,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 36 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 7 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 7 juillet 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

AGREMENTS

THEATRE				
TITRE	COMPAGNIE	PRODUCTEUR	VILLE DE LA COMPAGNIE	DATE DE FIN D'AGREMENT
Séisme	Compagnie Théâtre du prisme		BÉTHUNE	7JUILLET 2027
Toutes les choses géniales	Compagnie Théâtre du prisme		BÉTHUNE	7JUILLET 2027
La vérité	Compagnie Les tambours battants		LILLE	7JUILLET 2027
Dieu est une caissière	Emilie Deletrez	A nous deux	THÉLUS	7JUILLET 2027
MUSIQUE				
TITRE	COMPAGNIE	PRODUCTEUR	VILLE DE LA COMPAGNIE	DATE DE FIN D'AGREMENT
Anâssor	Anâssor	Musique en roue libre/Cie la Filature	ARRAS	7JUILLET 2027
Les mauvaises langues : étrange	Les Mauvaises Langues	Vérone Productions	LILLE	7JUILLET 2027
La Bringue	La Bringue	Homard et saucisse productions	LILLE	7JUILLET 2027
Carnet de bal	L'orchestre du lointain		CALAIS	7JUILLET 2027
Sauvage par les Biskotos	Vailloline		MERLIMONT	7JUILLET 2027
Typotipex	Vailloline		MERLIMONT	7JUILLET 2027
Concert musique baroque	Ensemble vocal la chapelle du Hainaut		VALENCIENNES	7JUILLET 2027
Conte Musical – Pierre et le Loup (Prokofiev)	Ensemble vocal la chapelle du Hainaut		VALENCIENNES	7JUILLET 2027
Belle Hélène	Opal Sinfonietta		BOULOGNE-SUR-MER	7JUILLET 2027

L'île de Tulipatan	Opal Sinfonietta		BOULOGNE-SUR-MER	7JUILLET 2027
Pop up Opéra	Les Lunaisiens		SAINT-OMER	7JUILLET 2027
Petits conseils de bêtes	Les Lunaisiens		SAINT-OMER	7JUILLET 2027
M'accorderiez-vous cette danse	Orchestre de Douai		DOUAI	7JUILLET 2027
Soyons Héroïque	Orchestre de Douai		DOUAI	7JUILLET 2027
DANSE				
Flamenco Gypsy Fusion	Los de la Noche		SECLIN	7JUILLET 2027
Fractures	Cie Circographie		MONS-EN-BARŒUL	7JUILLET 2027
LECTURE ET CONTE				
Sourcières	Théâtre dire d'étoile		BOULOGNE-SUR-MER	7JUILLET 2027

TABLEAU DES DOSSIERS DE DEMANDES DE DIFFUSION DE PROXIMITE (musique - danse - théâtre)

COMMISSION THEMATIQUE "EDUCATION, CULTURE, SPORT ET CITOYENNETE" DU 24 JUIN 2025

TERRITOIRE	CANTON	EPCI	COMMUNE	BENEFICIAIRE	STATUT JURIDIQUE DU TIERS	MANIFESTATION-COMPAGNIE DATE DU SPECTACLE	DISCIPLINE	DEPENSE ELIGIBLE	TAUX 15 %	SUBVENTION PROPOSEE (DANS LA LIMITE DES QUOTAS ET ARRONDIE A LA DIZAINE D'EURO)
ARRAGEOIS	Arras 2	Communauté Urbaine d'Arras	SAINT-LAURENT-BLANGY	Commune	Commune	Ballroom par la Compagnie Nathalie Cornille, le 30 avril 2025	DANSE	1 816,08 €	15%	270 €
	Arras 2	Communauté Urbaine d'Arras	SAINT-LAURENT-BLANGY	Commune	Commune	Minus Circus par la Compagnie du Bonjour, le 19 avril 2025	THÉÂTRE	1 833,00 €	15%	270 €
	Arras 3	Communauté Urbaine d'Arras	ACHICOURT	Commune	Commune	La Faille par Métalu à Chahuter, le 29 mai 2025	MUSIQUE	1 216,51 €	15%	180 €
	Arras 3	Communauté Urbaine d'Arras	AGNY	Commune	Commune	Les années 80 en folie par la Troupe Métronome, le 19 décembre 2025	MUSIQUE	3 270,50 €	15%	490 €
ARTOIS	Béthune	Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois-Lys Romane	BÉTHUNE	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	D'aventure en aventure par la Troupe Métronome, le 05 mars 2025	MUSIQUE	4 851,94 €	15%	730 €
	Beuvry	Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois-Lys Romane	BEUVRY	Commune	Commune	Germinal l'Intemporel par Climax, le 15 mars 2025	THÉÂTRE	3 412,32 €	15%	510 €
	Beuvry	Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois-Lys Romane	RICHEBOURG	Commune	Commune	Hommage à Gabriel Fauré par l'orchestre de Douai, le 31 mai 2025	MUSIQUE	7 279,50 €	15%	1 090 €
	Bruay	Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois-Lys Romane	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	Les années 80 en folie par la Troupe Métronome, le 8 octobre 2025	MUSIQUE	5 580,95 €	15%	840 €
	Bruay	Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois-Lys Romane	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	D'aventure en aventure par la Troupe Métronome, les 26,27 et 28 octobre 2025	MUSIQUE	28 379,50 €	15%	1 200 €
	Bruay	Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois-Lys Romane	HOUDAIN	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	D'aventure en aventure par la Troupe Métronome, le 5 octobre 2025	MUSIQUE	5 686,45 €	15%	850 €
	Bruay	Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois-Lys Romane	HOUDAIN	Commune	Commune	Les années 80 en folie par la Troupe Métronome, le 21 novembre 2025	MUSIQUE	3 998,45 €	15%	600 €
	Douvrin	Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois-Lys Romane	BILLY-BERCLAU	Commune	Commune	Les pitres affables par en bonnes compagnies, le 30 mars 2025	THÉÂTRE	1 131,20 €	15%	170 €
	Douvrin	Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois-Lys Romane	SAILLY-LABOURSE	Commune	Commune	D'aventure en aventure par la Troupe Métronome, le 11 décembre 2025	MUSIQUE	3 481,50 €	15%	520 €
AUDOMAROIS	Saint-Omer	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	EPERLECQUES	Commune	Commune	Concerts Itinérances de l'Orchestre National de Lille par l'Orchestre National de Lille, le 10 septembre 2025	MUSIQUE	2 110,00 €	15%	320 €
	Saint-Omer	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	SAINT-OMER	Commune	Commune	Les années 80 en folie par la Troupe Métronome, le 14 juillet 2025	MUSIQUE	14 981,00 €	15%	1 200 €

BOULONNAIS	Boulogne-sur-Mer 1	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	CAPELLE-LES-BOULOGNES	Commune	Commune	Opal Sinfonietta en concert par Opal Sinfonietta, le 16 mars 2025	MUSIQUE	3 300,00 €	15%	490 €
	Boulogne-sur-Mer 1	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	WIMEREUX	Commune	Commune	Les années 80 en folie par la Troupe Métronome, le 19 juillet 2025	MUSIQUE	9 706,00 €	15%	1 200 €
	Boulogne-sur-Mer 1	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	WIMEREUX	Commune	Commune	D'aventure en aventure par la Troupe Métronome, le 20 juillet 2025	MUSIQUE	17 280,90 €	15%	1 200 €
	Desvres	Communauté de communes Terres des 2 caps	FERQUES	Commune	Commune	Les pitres affables par en bonnes compagnies, le 11 février 2025	THÉÂTRE	1 108,72 €	15%	170 €
CALAISIS	Marck	Communauté de communes Région d'Audruicq	OYE-PLAGE	Commune	Commune	Zalinka "l'autre moitié du ciel" par la Filandre, le 11 octobre 2025	MUSIQUE	2 292,40 €	15%	340 €
LENS-HENIN	Harnes	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	FOUQUIÈRES-LÈS-LENS	Commune	Commune	Bibliotron par Babel Fish Compagnie/hempire Scène Logic, le 25 janvier 2025	MUSIQUE	1 340,91 €	15%	200 €
	Harnes	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	FOUQUIÈRES-LÈS-LENS	Commune	Commune	Les années 80 en folie par la Troupe Métronome, le 29 mars 2025	MUSIQUE	3 956,25 €	15%	590 €
	Harnes	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	HARNES	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	D'aventure en aventure par la Troupe Métronome, le 30 septembre 2025	MUSIQUE	5 580,95 €	15%	840 €
	Harnes	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	HARNES	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	Les années 80 en folie par la Troupe Métronome, le 17 décembre 2025	MUSIQUE	5 580,95 €	15%	840 €
	Harnes	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	NOYELLES-SOUS-LENS	Commune	Commune	Les années 80 en folie par la Troupe Métronome, le 1er mai 2025	MUSIQUE	3 956,25 €	15%	590 €
	Harnes	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	NOYELLES-SOUS-LENS	Commune	Commune	Le Bal Tak Show par la Compagnie du Tire-Laine, le 24 mai 2025	MUSIQUE	2 713,99 €	15%	410 €
	Lens	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LENS-LIÉVIN	Intercommunalité	Intercommunalité	Adieu Misère ! par Acoustic Kitty Live, le 21 février 2025	MUSIQUE	1 793,00 €	15%	270 €
	Wingles	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	LOOS-EN-GOHELLE	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	Les années 80 en folie par la Troupe Métronome, le 6 novembre 2025	MUSIQUE	3 998,45 €	15%	600 €
	Hénin-Beaumont 2	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	NOYELLES GODAULT	Comité des Fêtes	Association	Les années 80 en folie par la Troupe Métronome, le 29 mars 2025	MUSIQUE	5 275,00 €	15%	790 €
	Hénin-Beaumont 2	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	COURCELLES-LÈS-LENS	Commune	Commune	Quand j'avais huit ans, je me suis cassé une dent de devant par la compagnie toutes les autres, le 28 mars 2025	THÉÂTRE	1 609,40 €	15%	240 €

MONTREUILLOIS	Berck	Communauté d'Agglomération des 2 baies en montreuillois	BERCK-SUR-MER	Commune	Commune	La caravane des curiosités par la Compagnie Macadâne-Berck à Dos d'Ânes, le 20 septembre 2025	THÉÂTRE	1 200,00 €	15%	180 €
	Étaples	Communauté d'Agglomération des 2 baies en montreuillois	ÉTAPLES	Association Nocturne d'Opale	Association	Orchestre Opal Sinfionetta en concert par Opal Sinfonetta, le 19 janvier 2025	MUSIQUE	3 300,00 €	15%	490 €
	Étaples	Communauté d'Agglomération des 2 baies en montreuillois	CAMIERS	Commune	Commune	D'aventure en aventure par la Troupe Métronome, le 9 novembre 2025	MUSIQUE	3 945,70 €	15%	590 €
TOTAL GENERAL DIFFUSION DE PROXIMITE									19 270 €	
<u>Subvention de fonctionnement aux associations</u> : 2 dossiers									1 280 €	
<u>Subvention de fonctionnement aux communes</u> : 30 dossiers									17 720 €	
<u>Subvention de fonctionnement aux intercommunalité</u> : 1 dossier									270 €	
							26 dossiers en musique		17 460 €	
							6 dossiers en théâtre		1 540 €	
							1 dossier en danse		270 €	
									19 270 €	

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Affaires Culturelles
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°40

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 JUILLET 2025

AGREMENTS - DIFFUSION DE PROXIMITE

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), pour le Département, la compétence culture est fondamentalement une compétence partagée avec les autres collectivités territoriales de manière à soutenir et structurer durablement ce champ de compétence. Même dans ses composantes de compétences obligatoires (schéma lecture publique et schéma des enseignements artistiques, archives départementales, patrimoine rural non protégé) la culture reste pour le Département du Pas-de-Calais un espace de partage et de coopération.

Comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences, il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien.

Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation.

Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage autour de 3 ambitions :

- inclusion (accessibilité, participation, droits culturels, diversité culturelle etc...) ;
- émancipation (exigence, permettre l'accès à la même qualité qu'ailleurs, former, guider, qualifier) ;
- coopération : faire avec, animer les réseaux, poser des repères.

La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 17 mars 2025 a réaffirmé l'accompagnement du Département au soutien du monde culturel à travers un nouveau guide des aides. Dans ce cadre, le département accorde son soutien à la diffusion de proximité.

Par ce dispositif de soutien, le Département du Pas-de-Calais entend

- encourager chaque habitant, notamment ceux qui sont peu mobiles ou résident dans des territoires, urbains ou ruraux, faiblement couverts par des acteurs culturels, à découvrir de nouveaux horizons grâce à une médiation culturelle adaptée et une offre artistique qualitative et de proximité : le Conseil départemental du Pas-de-Calais sera particulièrement attentif au projet global (spectacles diffusés couplés à des médiations et actions culturelles) ;
- promouvoir la diffusion artistique d'œuvres et de spectacles autonomes, de petite forme ou légers techniquement dans des lieux non équipés du territoire départemental ;
- valoriser les créations ayant lieu dans le Pas-de-Calais et soutenues directement ou indirectement par le Département (aide à la création, aide à la production par des centres culturels soutenus ou délivrance d'un agrément).

BENEFICIAIRES :

- ✓ pour l'agrément des spectacles : les artistes et compagnies professionnelles ;
- ✓ pour la diffusion de proximité : toutes les communes du département du Pas-de-Calais qui ne bénéficient pas déjà d'une aide aux centres culturels.

Les communes concernées peuvent déléguer la demande et le bénéfice de cette aide aux groupements dont elles sont membres (Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), syndicats mixtes...) ou à une personne morale (association, établissement public...) ayant son siège sur la commune, dans le Pas-de-Calais, ou avec laquelle le délégant est lié par une convention d'activité et qui ne bénéficient pas déjà d'un financement au fonctionnement par le Département.

CRITERES DE SUBVENTIONNEMENT :

Seules les demandes déposées par des structures en conformité vis-à-vis des réglementations du travail et du droit d'auteur seront étudiées (statut professionnel des comédiens ou musiciens, rémunération et déclaration selon les conditions en vigueur, licence d'entrepreneur du spectacle adaptée et valide...).

Une sélection d'œuvres et de spectacles de petite forme et adaptables sera effectuée au regard des critères suivants :

- ✓ des spectacles de compagnies régionales et de petite forme adaptés à la diversité des lieux de diffusion dans les communes ou structures non équipées (médiathèques, collèges, salles des fêtes, centres sociaux...) destinés aux publics spécifiques (petite enfance, adolescents, personnes âgées...) ;
- ✓ des spectacles de compagnies régionales ou non, coproduits par les structures culturelles soutenues par le Département ou dans le cadre de résidences départementales ou de dispositifs conventionnés avec le Département (Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA), contrat culture ruralité...).

Les spectacles présentés seront notamment évalués selon la qualité artistique des projets (diversité, vitalité, créativité...), le parcours et la formation des artistes, la formation des compagnies... Le Département sera également attentif aux choix de mise en scène, à la scénographie, aux auteurs et textes adaptés, aux possibilités de médiation ainsi qu'aux thèmes abordés.

L'agrément pour un spectacle est valable 2 ans et non renouvelable. Une même compagnie ne peut bénéficier que de 2 spectacles agréés à la fois.

Un quota unique est instauré par commune à hauteur de 3 000 €, tout genres artistiques confondus, dans la limite maximale de 1 200 € par spectacle programmé. Le taux d'agrément unique se monte à 15% de la prestation globale. Ce taux se rapporte au montant TTC des cachets et frais d'approche (déplacement, hébergement, restauration) de l'équipe artistique et technique du spectacle précisés dans le contrat de cession des droits d'exploitation. Les montants dédiés à la médiation sont éligibles et les coûts techniques ne doivent pas être supérieurs à 50 % de la cession.

Une même structure (festival, compagnie...) ne peut pas prétendre à la prise en charge des coûts de cession dans le cadre de la diffusion de proximité pour diffuser son propre spectacle.

Le Département instruit les demandes dans la limite des crédits disponibles.

Dans le cadre de ce dispositif, 21 demandes d'agrément de spectacles dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse et de la lecture et du conte, reprises dans le tableau ci-joint, m'ont été transmises.

Par ailleurs, des organisateurs de spectacles ayant signé des engagements pour des productions ou des ensembles agréés, repris dans le tableau ci-annexé, m'ont sollicité à l'effet d'étudier leurs demandes de subvention. Au vu de ces demandes, 33 projets pourraient être retenus, pour un montant de 19 270 €, au titre de la diffusion de proximité.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'accorder un premier agrément du Département aux organisateurs pour les 21 spectacles dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, de la lecture et du conte repris en annexe 1, dans le cadre de la diffusion de proximité, conformément aux modalités reprises dans le rapport ;
- d'attribuer les subventions aux bénéficiaires pour les 33 projets retenus, selon les montants et dans les conditions repris en annexe 2, pour un montant de 19 270 €.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-311E01	65748/93311	Saison Culturelle Départementale	74 000,00	18 000,00	1 280,00	16 720,00
C03-311E01	657348/93311	Saison Culturelle Départementale	36 730,00	35 900,00	17 720,00	18 180,00
C03-311E01	657358/93311	Saison Culturelle Départementale	270,00	270,00	270,00	0,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY